



COMPIÈGNE, le 12 avril 2024

**CABINET du MAIRE**

Réf: JdM/SC - 107

Objet : **Journée Nationale de la Déportation**

Monsieur le Président,

La loi N° 54.415 du 14 avril 1954 prescrit que le dernier dimanche d'avril de chaque année est consacré à la commémoration du souvenir des victimes et des héros de la déportation dans les camps de concentration, au cours de la guerre 1939-1945.

Cette journée nationale des Déportés aura donc lieu le **Dimanche 28 avril** prochain. **Veillez trouver ci-joint le programme de cette journée du souvenir.**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à ces cérémonies où seront représentées les associations issues de la déportation et de la résistance.

Par ailleurs, je vous précise qu'un car est prévu à l'intention des participants dépourvus de moyen de locomotion, ce car quittera la place Saint-Jacques à 10 heures.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjoint au Maire délégué aux Relations avec  
l'Armée et les Associations Patriotiques,

**Joël Dupuy de Méry**

Comité de Coordination:

Rendez-vous des Porte-drapeaux à 9 h 50

Place Saint-Jacques - M. BOY

[www.compiègne.fr](http://www.compiègne.fr)

Mairie de Compiègne - Hôtel de ville - CS 30009 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 72 00